

# **CLANS DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES**

**Delphine PREDHOMME**

**Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de M. Schor**

Clans, est un petit village de l'arrière-pays niçois français depuis 1860, date du rattachement du comté de Nice à la France. Il s'inscrit dans les 239 km<sup>2</sup> que constitue la basse vallée de la Tinée, en compagnie de neuf autres villages : Bairols, Ilonse, Marie, Rimplas, Roubion, Roure, Roussillon, La Tour et Tournefort.

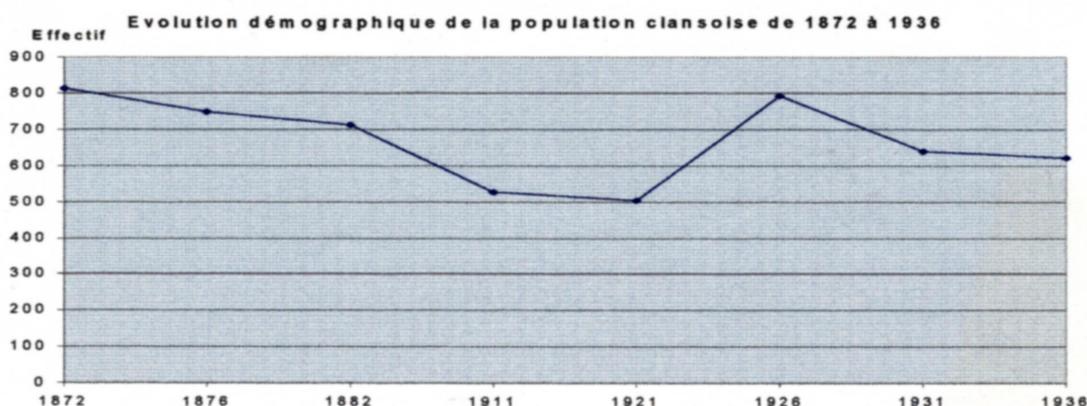
Le territoire de Clans est formé de 3 763 hectares de terrains montagneux et est limité à l'ouest par la vallée de la Tinée. Il est cerné directement par quatre communes : au sud la commune de La Tour, à l'est la commune de Venanson, au nord celle de Marie, et enfin à l'ouest, au-delà du lit de la Tinée, celle de Bairols. Le village comprend trois espaces distincts : le chef-lieu situé à 700 mètres d'altitude, les quartiers de Pont-de-Clans et du Bancairon, tous deux au bord de la route nationale 205, au fond de la vallée.

Clans, dans la première partie du XXe siècle, s'inscrit pleinement dans le cadre de l'arrière-pays niçois, connaissant des mutations qui n'ont cessé de s'amplifier. Dans les années vingt il y a véritablement une prise de conscience du retard des sociétés montagnardes sur le niveau de vie du littoral et c'est cet élément qui va être le déclencheur d'un exode rural, véritable hémorragie qui vide les montagnes de ses éléments les plus jeunes au profit des villes de la côte. La moyenne Tinée au début du siècle perd près de 60% de ses habitants et ce sont les petites communes qui en sont les premières victimes. Ilonse par exemple se vide de moitié en trente ans, le village de Marie se dépeuple sur la même période de 70%. Ce n'est donc pas, à première vue, une période faste et prospère pour ces communes de moyenne montagne, mais nous verrons à travers cette étude, le caractère particulier du village de Clans qui conserve et même voit augmenter sa population entre les années vingt et les années trente. La question est de savoir quels sont les atouts, les richesses et les décisions municipales qui lui ont permis de connaître une évolution si différente des communes voisines.

Tout d'abord, après un aperçu de l'évolution démographique de la population clansoise de l'entre-deux-guerres, nous mettrons en exergue les différents équipements qui ont permis aux Clansois de voir leur vie quotidienne améliorée. Une fois cet aspect social traité nous nous attacherons à montrer les mutations économiques de la commune à travers la construction de l'usine hydroélectrique de Bancairon et la mise en valeur de la vocation touristique du village.

### • L'évolution de la population

Une population de faible effectif reste difficile à analyser car, en effet, le moindre fait démographique (naissance, décès) peut bouleverser la lente évolution de la population. Cependant, il est possible de dresser un tableau de la population clansoise et de son évolution sur environ 64 ans.



Dates	1872	1876	1882	1911	1921	1926	1931	1936
Effectifs	814	749	713	528	505	793	641	623

Jusqu'au premier conflit mondial, la dépopulation reste modérée et malgré une baisse les effets de la crise ne sont pas encore perceptibles. L'évolution démographique de la population clansoise doit être mise en parallèle avec celle des autres communes de la vallée car même si elle présente certaines originalités, elle garde des caractères similaires, proches de ceux de la moyenne montagne méditerranéenne. Les taux de natalité et de mortalité permettent d'établir la balance démographique de la population. Or celle-ci, se révèle être, avant 1914, excédentaire au niveau des naissances même si depuis 1870-1880, cet excédent s'amenuise lentement. Les tranches d'âge les plus importantes en effectif restent celles des 1-19 ans en 1872 et des 40-59 ans en 1911. Les taux de natalité restent élevés et jusqu'en 1914 toujours supérieurs à 20 pour mille. De 1871 à 1882, le taux de natalité varie de 25 à 30 pour mille et de 1903 à 1914, il est encore autour de 22 pour mille. Cette tendance est commune à tous les villages de la vallée. Le taux de mortalité enregistre dès la fin du XIXe siècle une baisse sensible. Cette baisse est due à l'amélioration des régimes alimentaires et de l'hygiène. A Clans, les taux de mortalité passent de 25 à 20 pour mille entre 1871 et 1914.

La saignée démographique de la Grande guerre est durement ressentie à Clans car vingt-deux enfants du pays ont disparu au front. Cela représente une perte de 4% de la population de la commune, ces morts étaient presque tous de jeunes agriculteurs. Ainsi, entre 1911 et 1921 le nombre d'habitants chute de 528 à 505. Les répercussions du conflit se font tout de mêmes discrètes.

Les taux de natalité ont tendance à baisser progressivement de 1921 à 1936 passant de 27 pour mille à 19 pour mille. La population vieillit. Les plus de 60 ans représentent 15 à 20% de la population totale dans l'entre-deux-guerres. La grande particularité de l'évolution de la population clansoise c'est que, en pleine période d'exode rural pour toutes les communes environnantes, Clans connaît une rémission et voit même sa population augmenter entre 1921 et 1926 passant ainsi de 505 à 793 soit près de 57% d'augmentation. Au recensement de 1926, la population municipale compte 622 habitants soit une augmentation de 23% par rapport à 1921 et en plus de cet effectif municipal sont comptés à part 171 ouvriers étrangers à la commune et occupés aux travaux de Bancairon. En 1926, nous recensons 793 habitants au total.

A partir de 1926, la population clansoise va recommencer à voir son effectif décliner passant en 1931 à 641 habitants et en 1936 à 623 habitants. Il est intéressant de constater que dans l'entre-deux-guerres Clans est encore un village où la classe d'âge dominante est constituée par les moins de 20 ans. En effet, cette classe d'âge constitue 30% de la population en 1921 et près de 19% de la population en 1936. Certes, le taux de fécondité baisse, les femmes n'ont plus que trois à quatre enfants en moyenne. Ce ralentissement des naissances est dû à l'évolution des mentalités paysannes sous l'influence des comportements citadins. Cependant, tentons d'expliquer la singularité de l'évolution de la population clansoise dans l'entre-deux-guerres.

Il ne faut pas croire que Clans est un village d'où personne n'émigre. Dès l'annexion du comté de Nice à la France en 1860 et la mise en place d'infrastructures routières efficaces au début du XXe siècle, la population clansoise, attirée par la demande de main-d'œuvre du littoral, émigre. L'âge d'or du tourisme de luxe et le développement de l'économie résidentielle ont multiplié les emplois de domestiques et les services administratifs ne demandent qu'à être occupés par des montagnards. De plus, il faut insister sur l'effet accélérateur de l'émigration elle-même. Y. Bravard remarque ceci : « (...) bien des émigrés reviennent de temps à autres, soit pour voter, soit pour les vacances. La comparaison entre le sort de ceux qui ont réussi et le sort de ceux qui sont restés joue alors pleinement et se manifeste avec force <sup>1</sup> ».

Il faut ajouter l'effet accélérateur de la guerre de 1914-1918. La perte de jeunes gens du village a privé les familles d'une partie essentielle de leur force de travail, les incitant à

---

<sup>1</sup> *Le dépeuplement des hautes vallées des Alpes-Maritimes*, Allier, Grenoble, 1961 125 pages.

émigrer. Cependant, grâce aux chantiers de Bancairon, la population clansoise voit cette émigration, peut-être pas forcément ralentie mais au moins largement compensée. Un large développement dans la partie consacrée à la construction de l'usine de Bancairon expliquera les difficiles tractations du projet. Toujours est-il qu'en 1925, les travaux purent débuter sur le site du Bancairon. Ces chantiers sont une véritable chance pour les Clansois, car alors que l'activité agricole commence à péricliter, les travaux constituent un véritable bassin de main-d'œuvre. De plus, ils favorisent l'immigration d'une main d'œuvre surtout étrangère dont on retrouve l'effectif dans le recensement de 1926. Sur 171 ouvriers comptés à part et travaillant à la construction de l'usine de Bancairon, 12 sont français, les 159 autres sont étrangers majoritairement italiens. Cet afflux de main d'œuvre étrangère favorise surtout les hameaux. Cette renaissance de la commune se prolongea jusqu'à la veille de la Seconde guerre mondiale mais ne résistera pas à la fin des grands travaux. En effet, comme l'explique Y. Bravard, le montagnard n'est pas accoutumé à un salaire fixe. Si un chantier s'ouvre dans un village, ou à proximité, il découvre vite les avantages d'un emploi régulier qui lui permet de conserver son exploitation. Mais lorsque le chantier ferme les habitudes sont prises. Certains grâce aux économies qu'ils ont constitué mettent à exécution une intention de départ souvent latente.

Ainsi la singularité de l'évolution de la population clansoise tient aux grands travaux qui ont pu pendant un temps freiner l'exode mais une fois terminés, les populations ainsi retenues émigreront plus rapidement.

Alors qu'en 1936, la population clansoise compte 623 habitants, dix ans plus tard elle n'en comptera plus que 471 soit une baisse de 33%. Nous avons vu auparavant que sur 64 ans la population clansoise avait perdu 23,4% de son effectif, en l'espace de dix ans elle en perdra 33%. Il y a donc une véritable accélération du phénomène migratoire. Les chantiers du Bancairon ne sont donc qu'une rémission du phénomène de l'exode rural.

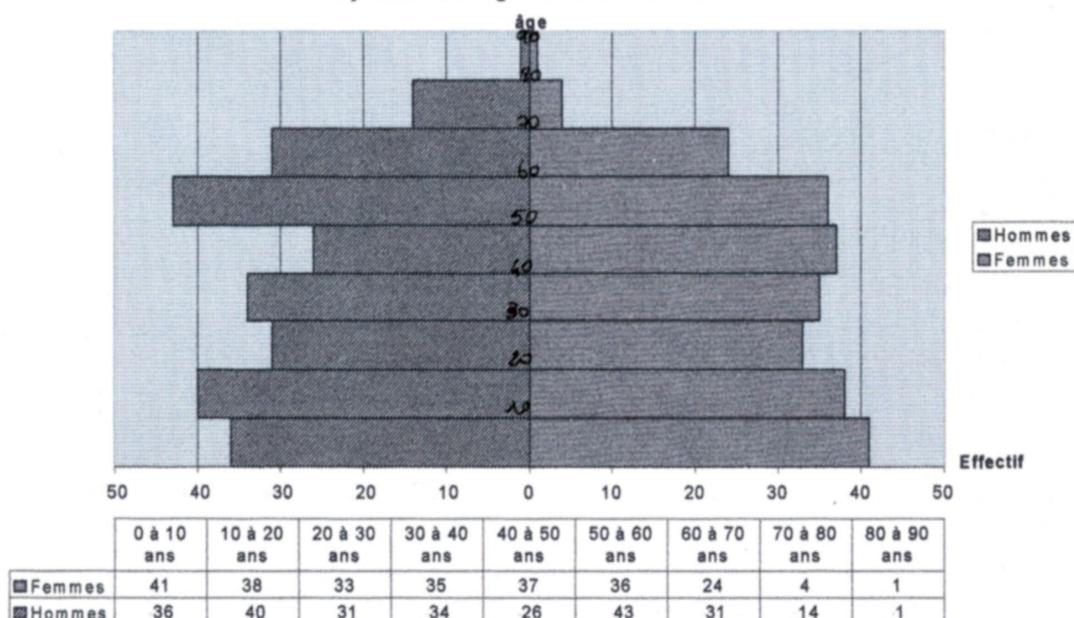
#### • L'adduction d'eau

D'après le plan cadastral de 1860, Clans se présente comme un véritable conglomérat d'habitations. En effet, il n'est pas le moindre espace qui n'est pas utilisé. L'organisation spatiale de la commune est entièrement régie par l'activité agricole et pas ses impératifs. La majorité des maisons du village servent à la fois aux hommes et aux animaux. Elles associent les pièces d'habitation humaine avec une écurie ou un grenier pour ranger les bottes de foin. On trouve aussi des quartiers essentiellement consacrés à l'activité agricole comme le quartier du Puy où 67% des constructions sont des bâtiments ruraux : écurie, finière, grange...

Dès la fin du XIXe siècle, Clans s'ouvre au monde extérieur avec l'arrivée d'estivants venus du littoral. Ceux-ci commencent à être habitués à un certain confort à la ville et sont donc en attente de l'arrivée de l'eau potable directement dans leurs demeures à la campagne. C'est une des raisons pour lesquelles dès le début du XXe siècle les travaux d'adduction d'eau potable vont commencer, laissant tout de même aux nombreuses fontaines du village leur incontestable utilité. Il est évident que ce n'est pas l'eau de Clans qui en fit sa réputation comme cela fut le cas pour Saint-Martin-Vésubie que l'on surnomma la « petite Suisse niçoise ». Toutefois, l'essor de la commune dès la fin du XIXe siècle avec l'arrivée d'estivants est une réalité. Ceux-ci s'accommodent mal du manque d'eau potable.

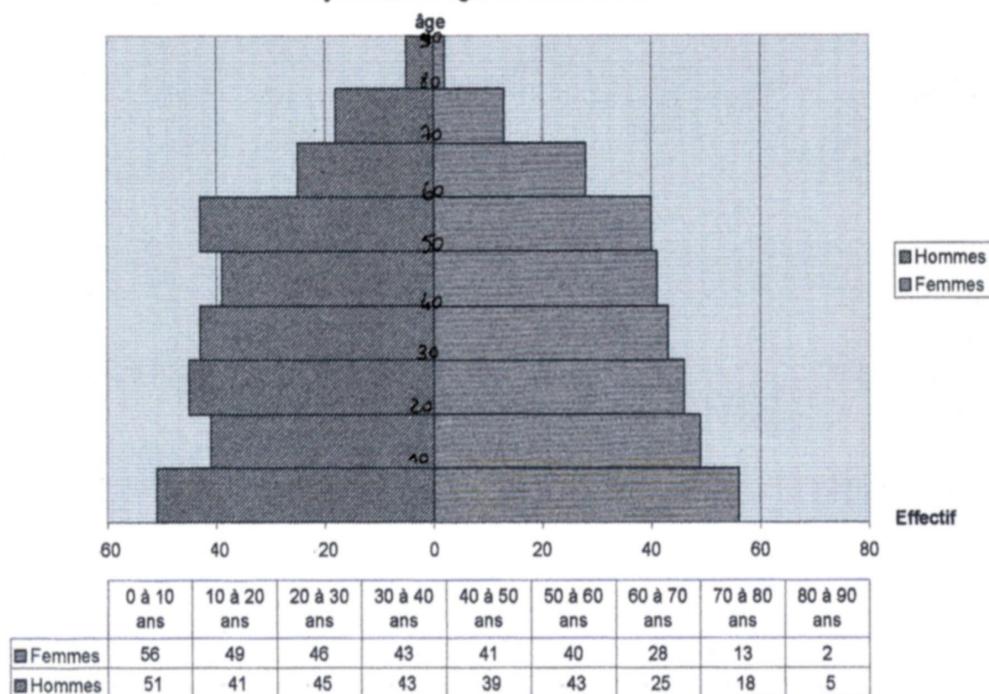
De plus, un rapport sur l'état de salubrité et d'hygiène du village et de ses habitants souligne la persistance de certains miasmes et maladies comme la fièvre typhoïde. Il était donc urgent de prendre des mesures pour l'installation de l'eau potable dans la commune. Dans un rapport de l'ingénieur ordinaire du 9 janvier 1896, on peut lire le projet d'une canalisation d'eau de source : « (...) Le village de Clans a une population agglomérée de 695 habitants, il est alimenté par quatre fontaines (...). L'eau de ces fontaines est prise dans un canal d'arrosage qui vient du ravin du Mounar et à 4500 mètres reçoit les écoulements des terrains supérieurs et ce sont ces eaux impures qui arrivent à la conduite qui alimente les fontaines de Clans. Le conseil municipal a l'intention de capter une source située sur le bord

Pyramide des âges de Clans en 1921



Alors qu'en 1936, la population clansoise compte 623 habitants, dix ans plus tard elle n'en comptera plus que 471 soit une baisse de 33%. Nous avons vu auparavant que sur 64 ans la population clansoise avait perdu 23,4% de son effectif, en l'espace de dix ans elle en perdra 33%. Il y a donc une véritable accélération du phénomène migratoire. Les chantiers du Bancairon ne sont donc qu'une rémission du phénomène de l'exode rural.

Pyramide des âges de Clans en 1936



du canal d'arrosage à 3495 mètres de l'origine de la canalisation actuelle. La source dont il s'agit a un débit de 14 litres à la seconde et elle est réputée de bonne qualité <sup>2</sup> ».

Le conseil municipal adopta ainsi la proposition de captage des sources du Brusquet dans le quartier de Bassa-Croux. Les travaux débutèrent l'année suivante après vérification de la qualité de l'eau par des analyses chimiques et bactériologiques. Une chambre de captage, deux bassins récepteurs et une canalisation de 3,7 kilomètres furent les premières réalisations techniques. Ainsi, l'eau potable put alimenter les fontaines publiques et quelques canalisations en plomb furent posées pour alimenter certains immeubles comme l'école ou la mairie. Ce fut un grand succès et l'on peut lire dans une lettre datée du début du siècle : « (...) la canalisation d'eau potable posée en 1897-1898 a eu les plus beaux effets sur la santé publique ; et la fièvre typhoïde à l'état endémique a pratiquement disparu depuis cette date <sup>3</sup> ».

Après avoir équipé le chef-lieu du village, le conseil municipal, le 13 février 1902, demanda une subvention au Conseil général pour les travaux d'adduction d'eau potable au Pont-de-Clans. Les habitants de ce hameau assouvissaient leurs besoins en eau en s'alimentant au vallon de la Serre. Le projet consistait à capter les eaux de la source du Pré Cardon et à les distribuer au moyen d'une fontaine. Cependant ce projet n'aboutit pas car les subventions ne furent pas données et la commune ne pouvait pas à elle seule supporter le coût d'un tel projet. Par manque de documentation précise nous ne pouvons détailler l'aménagement de ce hameau mais en 1905, un document atteste l'adduction d'eau potable au Pont-de-Clans.

C'est avec Célestin Faraut, maire de Clans au début des années vingt, que la situation évolue. Dans une délibération du conseil municipal datée du 22 novembre 1925, le conseil adopte le projet d'amélioration de la conduite existante et de la construction d'un château d'eau sur un terrain surplombant le village. Un rapport expose les raisons d'une telle décision : « Le débit actuel de la source du Brusquet est devenu notoirement insuffisant à cause de certains défauts de la conduite existante et du grand nombre de robinets dû au développement de la commune comme station estivale. Pour remédier à la pénurie d'eau qui a été constatée au cours de la saison dernière, le maire dûment autorisé avait chargé M. Piccon, ingénieur de la commune de dresser un projet d'amélioration de la conduite existante. (...) Le conseil approuve ce projet et vote le montant de la dépense prévue ainsi que les frais d'acquisition du terrain sur lequel doivent être édifiés les bassins de réserve et s'élevant à la somme de 800 francs environ ».<sup>4</sup>

Un rapport géologique sur ce projet daté du 7 janvier 1927 confirme l'urgence qu'il y a d'améliorer le réseau d'alimentation en eau potable en construisant ce bassin d'accumulation réservoir de 300 m<sup>3</sup>. Cependant, celui-ci ne peut être considéré comme une solution réelle mais comme un palliatif provisoire pour une situation d'urgence. Le rapport assure que les analyses bactériologiques de la source du Brusquet sont très bonnes.

La réception définitive des travaux du château d'eau a lieu le 1er mai 1930 et le coût des travaux s'élève au total à 95 103,32 francs.

Une délibération du 30 novembre 1927 complète ces améliorations en vue de l'augmentation du besoin en eau potable de la commune, due au nombre croissant de villas construites et du nombre de robinets placés dans chaque appartement. La municipalité décide de doubler la canalisation existante par une canalisation d'un diamètre plus fort (au moins 15 cm) et dont le tracé suivra le tracé antérieur. Des quartiers agricoles de Clans, excentrés par rapport au village, demandent aussi l'arrivée de l'eau potable. Par une délibération en date du 8 décembre 1927, le conseil municipal de Clans sollicite de la part du ministre de l'Agriculture le concours technique et financier du Génie rural pour l'établissement d'une

---

<sup>2</sup> ADAM 2 O 356.

<sup>3</sup> *Ibidem*

<sup>4</sup> ADAM 2 O 357.

fontaine-abreuvoir au quartier des Lioures. Tous ces travaux se déroulent entre la fin des années vingt et le début des années trente mais ne paraissent pas suffisants.

En effet, le 7 mars 1934, une commission sanitaire de la circonscription de Nice fait remarquer que le débit de la source du Brusquet, distante de 3 720m de l'agglomération, varie de 30 à 40 litres par seconde alors que l'on en utilise que 3,2 litres/seconde. Cette situation est due aux incrustations calcaires sur les parois de la canalisation. De plus, cette commission fait remarquer que la conduite n'est pas assez enfouie dans le sol, l'eau parvient donc chaude en été à la sortie des robinets. Il faut donc améliorer le réseau de distribution d'autant qu'avec ses 792 habitants et ses 500 à 600 estivants les besoins en eau se font croissants. A raison de 200 litres/tête/jour il faudra prévoir à long terme un volume de 360 m<sup>3</sup>.

Toutefois, si la situation au village est convenable, dans les hameaux de Pont-de-Clans et du Bancairon l'équipement évolue beaucoup plus lentement. En 1933 au Pont-de-Clans, la situation est déplorable car on ne peut compter que sur un vieux lavoir dont l'état de délabrement ne peut satisfaire les besoins en eau. De plus, avec la proximité de la route et surtout avec les grands travaux de la Tinée, la population des hameaux a très rapidement augmenté.

Une pétition de la société de l'Energie électrique du littoral méditerranéen, établie à Bancairon, datée du 15 février 1933, traduit cet état de fait : « Monsieur le maire, je me permets de vous rappeler la pétition que nous avons présenté cet hiver avec tous les usagers du Pont-de-Clans où toutes les années tout le monde souffre de la pénurie d'eau d'arrosage et de voirie. Jusqu'ici tant bien que mal, j'avais pu avec les ouvriers de l'EELM assurer l'alimentation des lavoirs et des camps de Pont-de-Clans. Mais cette année, je n'aurai plus personne à ma disposition et il faut que se soit la commune aidée par l'ensemble des usagers qui assure à ce quartier l'eau indispensable. Il y a du reste des servitudes par la dérivation du vallon de Clans dont l'eau nous est due à raison de 72 heures/semaine. J'insiste d'autant plus que, comme les années précédentes, l'autorité militaire nous a avisé qu'elle occuperait le camp de mai à octobre. La pénurie d'eau serait non seulement déplorable mais très dangereuse au cas, toujours possible, d'un incendie dans un camp en bois où il y a des millions de matériels ».<sup>5</sup> Suite à cette pétition qui était une des nombreuses reçues par la mairie depuis les années vingt, le conseil municipal décide le 17 août 1933 la construction de deux lavoirs-abreuvoirs et bornes-fontaines avec une subvention de 4100 francs de l'administration préfectorale. Ces travaux sont achevés en août 1934 pour un montant total de 12 571,73 francs.

A ceci s'ajoute la remise en état du barrage du vallon de Sobrans en 1936, emporté par une crue au début des années trente. En ce qui concerne le hameau du Bancairon, l'adduction d'eau a été réalisée dans les années vingt avec la construction de l'usine hydroélectrique. Elle consiste dans le captage de deux sources : l'une située au Lautaret Soltrans et surplombant l'usine électrique et l'autre dans le vallon de l'Ubac au sud. Le premier captage se déverse dans un réservoir de 80 m<sup>3</sup> d'où partent deux conduites de distribution : l'une desservant l'usine et l'autre alimentant la cité ouvrière. Le deuxième captage est doté d'un petit réservoir de 2m<sup>3</sup> construit à proximité de l'ouvrage de prise. Ces deux captages peuvent desservir l'ensemble des installations de l'usine et furent suffisants jusqu'aux années quatre-vingt.

Ainsi, la commune établit son réseau de distribution d'eau potable par étapes successives, ce qui sera aussi le cas des travaux d'assainissement envisagés par la commune dès 1926. Un grand effort est porté à la politique d'hygiène, politique qui commence par l'accès à l'eau potable pour tous.

#### • L'école : une priorité de la vie communale

---

<sup>5</sup> ADAM 2 O 356.

Depuis que l'école a été rendue obligatoire et gratuite par Jules Ferry en 1882, le maître n'émerge pratiquement plus au budget communal. Les mairies libérées de cette très lourde charge doivent tout de même assurer le logement de l'instituteur ainsi que la construction et l'entretien des salles de classe.

Avant la construction du bâtiment scolaire, les classes étaient réparties dans plusieurs quartiers du village. On raconte qu'elle a même eu lieu sur la place du Verger, dans la maison du docteur Maurin. Ce qui est sûr c'est qu'elle a existé place du Four, place de l'Estra. Les classes n'étant pas mixtes, la situation était complexe car la classe des filles, la classe des garçons et la classe enfantine étaient réparties dans trois quartiers différents du village.

A l'orée du XXe siècle, l'école n'était donc pas un lieu de réunion de tous les enfants du village. Il y avait plusieurs classes dispersées dans la commune ; les enfants prenaient donc leur récréation sur la place voisine ou sur les chemins. Pour remédier à cette situation, le 9 mars 1910, le conseil municipal adopte le projet de construction du groupe scolaire dont le devis estimatif s'élève à 37 457 francs. Le bâtiment projeté se trouve à l'ouest de la place de l'Estra, surplombant le chemin du Raous à la Tour. Un questionnaire rempli par l'inspecteur primaire le 10 septembre 1910, nous apprend qu'à cette date, 190 enfants sont en âge de fréquenter l'école, c'est-à-dire qu'ils ont entre cinq et treize ans. La construction du bâtiment répond à cette importante demande et touche à sa fin en 1913. Il sera l'objet de toutes les attentions de la municipalité car les élus ont compris combien est nécessaire l'instruction dans ces villages isolés.

Tout d'abord, il faut équiper de matériels scolaires ces classes et une délibération datée du 14 novembre 1916 nous renseigne sur la variété de ces équipements : « Le président expose au conseil que les salles de classe du nouveau groupe scolaire sont presque complètement dépourvues du matériel indispensable à l'enseignement (cartes géographiques, tableaux de systèmes métriques, tableaux scientifiques, tableaux de lecture) et que cet état de choses est très préjudiciable à l'instruction des élèves, il invite en conséquence le conseil à délibérer. Le conseil ouï l'exposé de monsieur le président : vue le manque de matériel d'enseignement dans les salles de classe, décide d'adresser une requête pressante à M. le ministre de l'instruction publique le priant de vouloir bien attribuer aux écoles du nouveau groupe scolaire de Clans le matériel d'enseignement nécessaire ci-après énuméré : trois cartes de géographie de la France physique, deux cartes de géographie de la France économique, trois cartes de géographie de la France politique, deux cartes de géographie de l'Europe physique et politique, deux cartes du monde (planisphères), un globe terrestre, trois tableaux de système métrique, quelques tableaux scientifiques (l'homme, les plantes, les instruments agricoles, les engrais) en double, quelques tableaux de leçon de choses pour la classe enfantine, une collection de tableaux de lecture (méthode Cuissart de préférence) pour la classe enfantine, trois déclarations des Droits de l'homme et du citoyen ». <sup>6</sup>

Cette liste de fournitures révèle la qualité de l'enseignement dispensé dans ces écoles communales. Il est complet, pratique et offre une véritable ouverture d'esprit sur le monde extérieur. Pour le rendre vivant, les instituteurs rattacheront leur enseignement à la vie agricole, si bien connue des enfants. Pour soutenir l'effort des instituteurs et rendre la classe attrayante et vivante, le conseil municipal, le 1er mai 1926, vote l'achat d'un cinéma scolaire, équipement coûteux et très moderne pour l'époque. Ce cinéma sera réalisé un peu plus tard puisqu'une lettre des instituteurs de Clans datée du 17 juin 1930 demande au conseil municipal une subvention pour l'acquisition d'un appareil de cinéma semi-professionnel à usage scolaire et post-scolaire. Cette initiative entre dans le projet de l'association des amis de l'école de Clans. Le Conseil général, le ministre de l'Agriculture et celui de l'Instruction publique subventionnent le projet de façon très importante ne laissant que 700 à 800 francs à régler par la municipalité. Le but est de profiter d'un enseignement vivant dont tout le monde pourrait profiter surtout pendant les longues soirées d'hiver. La cinémathèque fournirait deux films gratuits par semaine et l'école normale d'instituteur en procurerait un troisième. Toutes

---

<sup>6</sup> Archives communales.

les séances seraient bien évidemment gratuites pour les écoliers. La commune de Clans entretient au mieux son école. Le 15 mars 1932, le conseil municipal décide d'améliorer la qualité de vie des écoliers en votant l'installation de calorifères. Le 10 novembre 1934, la pose des appareils d'hygiène au groupe scolaire est terminée.

En 1934, le conseil municipal décide que le bâtiment scolaire va contenir en ces locaux la mairie, ce qui est toujours le cas aujourd'hui. En effet, le 29 septembre le conseil municipal juge que les locaux de la mairie deviennent insuffisants pour les besoins des services municipaux et présentent un danger pour la conservation des archives car ils sont situés au-dessus du four communal.

A la veille de la Seconde guerre mondiale, l'école reçoit les derniers équipements, lui donnant pratiquement son aspect actuel. Ces travaux sont nés d'une demande de M. Poitevin, directeur des écoles communales de Clans. Le 7 août 1938, le conseil municipal examine sa proposition de travaux et l'adopte. Elle comprend la construction d'un lavoir pour l'usage du personnel enseignant, la pose de stores roulants en bois pour préserver les salles d'étude des rayons solaires et des intempéries, le remplacement des grillages entourant les bâtiments et les cours de façon à préserver les élèves de tout accident, car les cours se trouvent surélevées de plusieurs mètres par rapport à la route en contrebas. Enfin, elle envisage la pose d'un grillage en fer à l'entrée de l'école pour éviter l'envahissement des cours et des bâtiments pendant les périodes de vacances et les jeudis.

Ainsi, l'école occupe une place primordiale dans la commune. Encore aujourd'hui, une des forces du village de Clans est d'avoir pu préserver son école alors que dans les communes environnantes les écoles disparaissent les unes après les autres. De plus, la commune de Clans a complété son infrastructure scolaire par la construction d'écoles dans ses hameaux.

Le 16 avril 1934, M. Lacroix, le directeur de l'usine hydroélectrique de Bancairon demande la création d'une école dans ce quartier. En effet, cette petite agglomération, avec cette nouvelle industrie, voit sa population augmenter. M. Lacroix rapporte que ses agents, établis à demeure, demandent la création d'une école pour leurs enfants qui sont au nombre de 29. Ceux-ci sont répartis dans les écoles de Clans, Roussillon, Marie, Gap et Annot ; l'école la plus rapprochée, Roussillon, se trouvant à sept kilomètres de Bancairon. Le maire estime qu'il y a lieu de donner une suite favorable à cette demande par la création d'une école à Bancairon. Celle-ci permettra aux enfants, dont le nombre augmente chaque année, de fréquenter cette école et d'éviter les dangers d'accidents et d'intempéries dont ils ont eu à souffrir en parcourant les distances qui les séparent des autres écoles. Pour réaliser ce projet l'ancienne gare de tramway de la localité est utilisée et la société EELM participe aux frais d'aménagement.

Avec le succès de l'école de Bancairon, les habitants du hameau de Pont-de-Clans vont eux aussi demander que la gare de tramway soit vendue pour la construction d'une école. Dans un premier temps, le conseil municipal refuse de donner suite à cette pétition mais celle-ci aboutira finalement quelques années plus tard. Clans dans les années cinquante compte donc trois écoles mais les deux écoles des hameaux fermeront leurs portes au début des années quatre-vingt.

L'enseignement dispensé aux enfants de l'école communale est de bonne qualité. Le certificat d'étude qui vient sanctionner leur scolarité est un diplôme de valeur. A Clans il y a donc trois classes : la classe des garçons, la classe des filles et la classe enfantine. Le 10 août 1922, cette dernière est supprimée par l'inspecteur d'académie. Le maire accepte cette décision mais propose que les élèves des deux sexes soient autorisés à fréquenter l'école jusqu'à l'âge de quatorze ans au lieu de treize. Selon lui, les enfants de cet âge ont une conception plus claire des leçons qui leur sont données. La municipalité a donc compris combien l'enseignement est important. Toutefois, il ne faut pas croire que l'école soit le souci primordial des familles. En effet, les classes sont surchargées en hiver mais sont désertées

avec les premiers beaux jours car la plupart des enfants doivent accompagner leurs parents aux champs. Les durs travaux ne peuvent tolérer l'absence de leurs bras. Fort de ces constatations, le conseil municipal décide le 12 novembre 1922 que, suite à la circulaire du préfet au sujet des vacances scolaires, « les six derniers jours à fixer par M. l'inspecteur primaire soient pris dans les derniers six jours de l'année à cause qu'à cette époque de l'année un très petit nombre d'élèves fréquentent l'école par suite des travaux agricoles »<sup>7</sup>. Cette omniprésence de la vie agricole transparait même à travers la vie des écoliers. A Clans, un grand pas va être franchi en 1923. Le maire donne lecture d'une lettre de M. Thaon et de Mlle Corporandy, instituteur et institutrice à Clans : « Les programmes et horaires de l'enseignement primaire nécessitent la création de quatre groupes d'élèves dans leur classe, il résulte de ce fait que les maîtres doivent consacrer à chaque division un laps de temps très restreint et se dépenser sans arrêt. Pour parer à ces inconvénients et pour le plus grand bien des maîtres et des élèves, il y a une solution, la gémiation. Celle-ci consiste à grouper les élèves de sexes différents. En l'espèce, M. Thaon se chargerait des élèves (garçons et filles) de 10 à 14 ans et Mlle Corporandy de ceux de 7 à 10 ans »<sup>8</sup>.

Alors qu'il était impensable de trouver des écoles mixtes à la ville, dans les écoles de village la mixité se répand très vite. Le conseil municipal, observant que cette mixité n'engendre aucun trouble de la moralité, qu'elle facilite l'enseignement et qu'elle augmente sa qualité, approuve tout à fait la proposition des maîtres de l'école communale. Celle-ci devient donc mixte.

En 1927, l'école de Clans perd un poste d'instituteur. La commune insiste pour que le poste soit recréé d'autant plus que cette décision a pour conséquence le refus de la scolarisation des enfants au-dessous de six ans. Au total une vingtaine d'enfants sont livrés à la rue puisque les parents sont occupés par les travaux des champs. Emu par cet état de choses, le conseil municipal demande le 29 septembre 1934 la création d'une garderie d'enfants. Cette demande est rejetée par l'inspecteur d'académie mais celui-ci fixe désormais à quatre ans l'âge minimum pour la fréquentation scolaire.

Malgré tous les efforts de la municipalité, les jeunes ne fréquentent pas assidûment l'école. Peu motivés par les parents, ils restent souvent inattentifs et turbulents. Les enfants issus de familles peu aisées ne peuvent accéder que très difficilement à un niveau social supérieur. Lire, écrire, compter, suffit alors pour reprendre l'atelier ou le champ des parents. De plus, ils doivent souvent s'absenter pour aider la famille, en particulier pour la garde du troupeau, la moisson et la récolte des olives.

Le 8 juin 1924, la caisse des écoles est créée. Elle va encourager la fréquentation scolaire par des récompenses sous forme de livres utiles, de cahiers, de livrets de caisse d'épargne remis aux élèves les plus appliqués. Elle va également procurer des secours aux élèves indigents ou peu aisés soit en donnant des livres et des cahiers soit en distribuant des vêtements et des chaussures et même, pendant l'hiver, des aliments chauds.

Le 31 octobre 1930, cette démarche est complétée par la création de la société des amis de l'école laïque de Clans. Cette société bénéficie d'une subvention annuelle de l'Etat et ne fait pas double emploi avec la caisse des écoles. Elle a pour but de rendre attrayant le travail scolaire, de donner un prestige à l'école et de procurer un certain bien-être aux écoliers. Une société analogue se tenait à Saint-Martin-Vésubie. Le cinéma scolaire est l'un de ses projets. Enfin, peu de villageois passent dans l'enseignement secondaire. Afin d'aider financièrement les familles des enfants qui viennent à partir à la ville pour étudier, la commune de Clans utilise l'argent du legs Régis. Une somme dont le montant varie chaque année a été léguée par Scipion Régis à sa mort afin de permettre aux jeunes gens de la localité, suivant des cours de médecine, d'en bénéficier. Cette somme est portée au budget communal.

---

<sup>7</sup> Archives communales.

<sup>8</sup> *Ibidem*.

En 1914, exceptionnellement, la somme du legs s'élevant à 3604 francs n'ayant pas été dépensée, servit à pallier aux misères. En effet, cette année là, Clans du faire face à l'arrivée de trente réfugiés du nord de la France. Cette situation représentait une lourde charge financière pour la commune.

En 1918, ce legs Régis est utilisé au profit de Paul Filippi, étudiant en médecine à l'école annexe de Toulon. Cette action bienfaitrice permit à de nombreux jeunes gens de la localité d'exercer le métier de médecin. Ce legs sera utilisé plus tard pour des études autres que celles se rapportant à la médecine.

Toutefois, les hautes études restent encore peu nombreuses dans le village. Les exemples sont ponctuels car même si l'école est de plus en plus perçue comme un moyen de promotion sociale, il n'empêche que l'éducation véritable, celle qui touche davantage l'enfant, se déroule dans la vie quotidienne. Le contact des parents permet l'apprentissage des techniques agricoles ou artisanales. L'écoute des adultes au repas, aux veillées est fondamentale. Cette transmission des savoirs est un véritable patrimoine. Les filles commencent très tôt l'apprentissage de la vie en secondant leurs mères dans leurs tâches ménagères.

En définitive, l'école devient une priorité de la vie communale mais le poids des mentalités est encore un handicap important pour favoriser les études longues qui permettent une véritable promotion sociale. Cependant, cette situation va progressivement se modérer puisque à la fin de notre période d'étude beaucoup plus de jeunes gens descendront à la ville pour y étudier même si ce n'est pas encore une large majorité. L'école communale de Clans constitue encore aujourd'hui un véritable atout pour le village et c'est l'élément essentiel à la survie et au développement de la localité. Ainsi, tous ces équipements ont permis l'évolution de la commune, ils seront complétés par l'électrification, la mise en place du téléphone. Ce sont les municipalités successives qui ont été assez énergiques pour arriver à un tel résultat.

## • Les élections

Les élections municipales sont celles qui occupent le plus la vie politique du village. L'essentiel qu'il faut retenir en ce qui concerne ces élections, c'est que les Clansois ne votent pas pour un parti ou pour un programme précis, ils votent pour une personnalité du village pour qui ils ont du respect, de l'admiration et à laquelle ils font confiance. Les élus sont souvent des notables ou des propriétaires. Ils votent d'abord pour l'homme, pour son charisme et ensuite pour ses idées. En ce qui concerne les élections municipales, les hommes de Clans élisent douze membres du conseil municipal. L'élection du maire et de l'adjoint se fait ensuite par les membres de ce nouveau conseil municipal. De plus, si au cours d'une élection on arrive à six voix contre six, la voix du doyen compte double afin de départager les candidats.

Le 30 novembre 1919, les Clansois élisent douze membres au conseil municipal : le docteur Pierre Maurin, médecin cantonal, Eugène Salla, Louis Richier, Casimir Ripert, Adrien Roux, Jean-Baptiste Stève, cultivateurs, Albert Régis, commerçant, Joseph Isoardi, cordonnier et Célestin Faraut, instituteur. Le docteur Pierre Maurin est réélu maire avec la majorité des voix et Louis Richier est proclamé adjoint. L'élection est très suivie puisque sur 186 inscrits sur les listes électorales 147 viennent aux urnes soit une participation de 79%.

Le docteur Maurin est le véritable notable du village. C'est le médecin des pauvres comme des anciens du village nous le décrivent encore aujourd'hui. Médecin cantonal, il est à la fin de la guerre un des rares à Clans à posséder une automobile pour faire ses tournées dans le canton. Il se fait payer en œufs, en jambon si les villageois n'ont pas les moyens de payer les consultations. C'est un très bon maire qui réussit à relancer Clans après la guerre, il stimule l'activité touristique du village. Il est très aimé par les Clansois. Homme intègre, il démissionne le 8 mai 1921. Les raisons qu'il avance sont les suivantes : « Le conseil considère que les actives démarches faites auprès des administrations supérieures dans le but

d'obtenir l'éclairage public et privé et le service des transports des dépêches comme il existait avant la guerre n'ont abouti à aucun résultat et que le public rend la municipalité responsable de cette situation. N'ayant plus l'autorité nécessaire pour administrer les affaires communales décide de prier monsieur le préfet de bien vouloir accepter sa démission »<sup>9</sup>.

Le 5 février 1922, on procède à l'élection d'un nouveau maire et d'un nouvel adjoint. Ils assurent ainsi la fin du mandat commencé par Pierre Maurin. A la mort de celui-ci, la municipalité de Célestin Faraut lui rendra un brillant hommage, le 23 janvier 1927 : « Monsieur le président rend hommage à la mémoire du regretté Pierre Maurin, conseiller municipal, ancien maire. Il s'est fait l'interprète de la population en rappelant combien son attachement à son pays natal et à ses concitoyens avaient attiré au regretté disparu la sympathie de la population. Le conseil municipal s'associe à l'hommage rendu à cet homme de bien »<sup>10</sup>. Le 1er avril 1922, le nouveau conseil municipal réélit Louis Richer et Casimir Ripert comme maire et adjoint. Ils continuent la tentative précédente de faire ériger la commune de Clans au rang de station estivale. Cette municipalité mène des actions pour la vie scolaire assez importantes comme la création de la Caisse des écoles, l'autorisation de la gémination des classes et l'allongement d'un an de l'âge de la scolarisation, passant ainsi de 13 à 14 ans.

Les élections municipales du 3 mai 1925 mobilisent 173 Clansois sur 203 électeurs inscrits soit 85,2% des inscrits.

L'élection des douze membres du conseil municipal donne les résultats suivants : le docteur Pierre Maurin, l'industriel Auguste Ghiraldi, les cultivateurs Daniel Frédéric, Louis Massiera, Eugène Salla, Marin Régis, Baptiste Salla, l'instituteur Faraut Célestin, l'entrepreneur de maçonnerie Louis Maria et le retraité Raymond Astri. L'élection de Régis Marin est annulée car le docteur Maurin et Régis Marin sont beaux-frères ; il y a donc un lien de parenté incompatible avec leur mandat. Le 17 mai 1925 après avoir élu un nouveau conseiller municipal à la place de Régis Marin on procède à l'élection du maire et de l'adjoint. Célestin Faraut avec neuf voix est proclamé maire alors que Frédéric Daniel avec douze voix est élu adjoint.

Selon le neveu de Célestin Faraut, c'est surtout à celui-ci que l'on doit l'aboutissement des démarches pour que la commune soit érigée au rang de station estivale. Il était l'un des premiers présidents du syndicat d'initiative du département, il avait beaucoup de relations, il était conseiller d'arrondissement. Il a fait venir les grandes familles de Nice, il connaissait des médecins auxquels il vantait les bienfaits de la commune. Ainsi cette municipalité est synonyme de prospérité, la fréquentation touristique est à son sommet à Clans. Les grands travaux de Bancairon sont en cours.

Le 5 mai 1929, les Clansois élisent un nouveau conseil municipal. Le choix est le suivant : Gaston Maurin, médecin cantonal, Célestin Faraut, maire sortant, Eugène Salla Casimir Ripert, Albert Roux, Etienne Ingigliardi, Baptiste Salla cultivateurs, Louis Dégioannis, rentier et Raymond Astri, retraité.

Suite à cette opération électorale, Célestin Faraut demande l'annulation de l'élection. Selon lui les sommes avaient été distribuées par M. Abomigliano et le docteur Maurin au nom d'une tierce personne à la veille des élections et des pressions auraient été exercées sur les électeurs. Le conseil de préfecture interdépartemental des Alpes-Maritimes rejette la protestation de Célestin Faraut car tout d'abord la somme de 40 francs a été distribuée par Gaspard Gojon, habitant Clans sans y être électeur, à l'occasion du mariage de sa nièce, donc sans aucune préoccupation électorale. De plus, s'il est exact que M. Abomigliano a versé des secours à quelques vieillards inscrits au bureau de bienfaisance, celui-ci ne l'a fait que sur la demande expresse de Gaspard Gojon à l'occasion du mariage de sa nièce. Ainsi, le recours de Célestin Faraut contre ses adversaires échoue.

---

<sup>9</sup> Archives communales.

<sup>10</sup> *Ibidem*.

Les élections du maire et de l'adjoint du 19 mai 1929 sont très hautes en couleur puisque le maire ne sera finalement élu qu'au troisième tour. En effet, au premier tour du scrutin Ingigliardi et Faraut obtiennent six voix chacun. Il apparaît clairement deux tendances distinctes au sein du conseil municipal. Au deuxième tour la situation reste identique et c'est finalement Ingigliardi, qui ayant le privilège de l'âge, est proclamé maire.

L'élection de l'adjoint se fera en deux tours. Faraut au deuxième tour obtient six voix alors que Casimir Ripert n'en obtient que cinq. Célestin Faraut est proclamé adjoint. Cette situation laisse présager de vives tensions au sein du conseil municipal et cela sera très vite vérifié. Certaines familles soutenant Faraut ne parlent plus aux familles soutenant Ingigliardi. Les opinions divergentes peuvent faire éclater des familles. On trouve un des exemples représentatifs de ces frictions en mai 1930 dans une lettre de l'adjoint Faraut au préfet : « Convoqué pour le dimanche 2 courant à 20h30 à la session de mai, je me suis rendu à l'heure fixée accompagné de cinq de mes collègues du conseil municipal. La mairie était fermée et après avoir vainement attendu une heure et demie nous avons fait demander à monsieur le maire Ingigliardi par l'intermédiaire du garde champêtre Giovanni de vouloir bien nous faire dire si la réunion aurait lieu et dans le cas contraire nous faire connaître le motif du renvoi de la séance. (...) Il y a là une façon de procéder qui ne peut-être tolérée. Elle est humiliante pour mes collègues et pour moi-même qui fait 60 kilomètres pour assister à la séance de l'importante session de mai. J'ose espérer monsieur le préfet que vous voudrez bien prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à une pareille illégalité et sauvegarder les droits des élus d'une population »<sup>11</sup>.

Le maire dès le 22 mai s'explique et avance que ce soir là il a dû subitement s'aliter car il était très souffrant. Selon lui : « Onze membres du conseil municipal et non cinq comme dit monsieur Faraut se sont rendus à la mairie qui a été ouverte par le secrétaire de mairie à 20h35 soit cinq minutes plus tard que l'heure de la convocation. Quelques personnes habitant près de la mairie ayant dit de ce dernier que les conseillers municipaux venaient de sortir, se trouvant seul il a refermé la porte et est parti à son tour. A 20h45, le docteur étant venu voir pourquoi je n'étais pas venu à l'heure à la mairie, m'a trouvé alité et a constaté que j'avais une crise cardiaque, il m'a conseillé de rester couché »<sup>12</sup>.

Voilà donc le de climat qui règne pendant le mandat d'Ingigliardi, comme le confirme le témoignage d'un neveu de Célestin Faraut, qui décrit en ces termes l'ancien maire : « Ingigliardi, il était petit, bossu. Quand il y avait des obsèques, le maire devait dire quelques mots et il y avait ce petit homme qu'on ne voyait pas dans la foule. Et on lui avait mis l'escabeau devant la tombe pour qu'il fasse son discours. Il était tout tordu avec des lunettes, j'étais petit mais c'est une image qui m'est restée de lui ».

Ingigliardi est resté peu présent dans la mémoire des Clansois. Faraut est une personnalité beaucoup plus charismatique, qui s'est lancé véritablement dans la carrière politique aussi bien au sein du village que du canton. Toutefois, dans un article de l'*Eclaireur de Nice* daté du 10 décembre 1932, on apprend que Célestin Faraut a du être interné. En effet, après avoir tenté de se jeter par la fenêtre de son appartement niçois, il est transporté dans la journée à l'asile Sainte-Marie. On apprend par le journal que depuis 1931 il s'est démis de ses fonctions mais son caractère déjà inquiet s'est davantage assombri. Cela faisait six mois qu'il se croyait victime d'esprits qui le persécutaient.

En 1932, Ingigliardi démissionne. Il n'avance aucune raison précise à cette décision et d'après les Clansois il démissionne pour des raisons personnelles. Tout d'abord, après la mort du conseiller municipal Jean-Baptiste Salla on procède à l'élection de son remplaçant le 6 mars 1932. Gaspard Gojon est élu. Le 13 mars 1932 on procède à l'élection du maire en remplacement du maire démissionnaire. Gaspard Gojon ayant obtenu la majorité absolue est élu.

---

<sup>11</sup> ADAM 2 O 360.

<sup>12</sup> *Ibidem*.

Le maire Gaspard Gojon est un industriel niçois qui vend des machines-outils dans son magasin de la rue Delille. Les anciens de Clans estiment que c'était un très bon maire pour le village, proche de Léon Baréty auquel il fait des remerciements appuyés pour son action menée en faveur des communes de l'arrière-pays.

Le 19 mai 1935, se déroulent les dernières élections municipales avant la guerre. La composition du conseil municipal est la suivante : Gaspard Gojon, industriel, Antoine Paul Zoël Gubernatis, Eugène Salla, cultivateurs, Gaston Maurin, médecin cantonal, Emile Roux, sans profession, Eugène Sérié, hôtelier, Louis Dégioannis, rentier, Paul Laugeri, Roger Steve, menuisier, Robert Abomigliano, employé. Dans ce dernier conseil municipal d'avant guerre il y a moins de cultivateurs que dans les précédents. Les hôteliers sont beaucoup plus représentés. A l'élection du maire Gaspard Gojon obtient onze voix. Son adjoint est Dégioannis Louis. Gojon est le seul maire de cette période qui n'est pas originaire du village mais de la ville. Il est très apprécié par les Clansois. On dit de lui qu'il a fait de belles réalisations pour le village.

### • Les mutations de l'économie

A Clans, comme dans tous les villages de la vallée, les villageois ont profité des différentes richesses de leur terroir. La partie basse du village est le domaine de l'agriculture méditerranéenne : vignes, oliviers, céréales. L'élevage occupe une place primordiale puisqu'il permet un complément alimentaire incontestable. La coopérative laitière de Clans connaît un succès durant l'entre-deux-guerres. Elle est créée en 1930. Les volailles, les ovins, les bovins et les caprins sont les principaux animaux de la commune. N'oublions pas, dans l'économie rurale clansoise, le poids important que constitue l'exploitation de la forêt domaniale et des forêts communales. Cependant, dans l'entre-deux-guerres, Clans bénéficie d'une autre richesse de son territoire, les chutes de la Tinée au Bancairon.

A la fin du XIXe et au début du XXe siècles, les Alpes-du-Sud vont connaître une véritable expansion grâce à l'exploitation des richesses hydrauliques. Les débits importants des principales rivières, les dénivellations d'envergures, les récentes découvertes dans le domaine de la production électrique, offrent aux Alpes-Maritimes des grandes possibilités d'exploitation, d'autant plus que l'électricité étant facilement transportable, le rapide développement du tourisme sur le littoral ouvre bien des espoirs.

Paradoxalement, l'exploitation de cette richesse, appelée à l'époque la « houille blanche », sera tardive. Le Var, ne sera pas équipé avant 1920. L'arrivée de l'électricité dans notre département se fit à la suite de l'expérience tentée en avril 1882 par la municipalité de Grenoble. En effet, lors de l'exposition universelle de Paris en 1881, Thomas Edison présenta sa lampe à incandescence et réussit à conclure un contrat d'éclairage avec la ville de Grenoble. L'expérience de Grenoble eut beaucoup de retentissement et de nombreuses villes l'imitèrent, se lançant ainsi dans la fabuleuse modernité de l'éclairage électrique. En Vésubie, une minuscule centrale fournit l'énergie nécessaire au village de Saint-Martin-Vésubie depuis 1893, grâce à la sagacité d'un édile local (en effet, Saint-Martin-Vésubie fut le premier village des Alpes-Maritimes à recevoir l'électricité). Plus au sud, la petite usine de Roquebillière (150 kw) et la chute d'eau de Saint-Jean-la-Rivière complètent cette installation embryonnaire.

Le phénomène est identique pour la vallée de la Tinée. Hormis la petite usine de Saint-Sauveur, construite en 1898, et la centrale de Baume-Nègre, installée dans la Mescla pour fournir l'électricité de la ligne de tramway, toutes les centrales existant aujourd'hui ne sont encore que des projets. Ce n'est qu'en 1925, que débutent les travaux de construction de l'usine hydroélectrique du Bancairon. La société EELM (Energie électrique du littoral méditerranéen) naquit véritablement à la suite de l'association en juin 1900 de la compagnie française Thomas-Houston et de la compagnie des grands travaux de Marseille. C'est cette dernière qui aura en charge la construction de la plupart des équipements hydroélectriques de

la vallée. Dès 1896, cette société qui ne portait pas encore ce nom là, expérimenta la première centrale de la région sur le Loup près du Pont-du-Loup.

La perspective de construire une usine électrique pouvant alimenter en électricité la commune de Clans fut lancée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, dans un rapport du sous-ingénieur des Ponts-et-chaussées daté du 25 mars 1899, on apprend que le conseil municipal de Clans vota un emprunt de 12 000 francs dont les annuités seraient prélevées sur la vente des coupes de bois et qui aurait pour but de réaliser les ressources nécessaires pour créer une usine électrique pour l'éclairage du village. A l'époque, le prix que la commune comptait consacrer à la construction de cette usine ainsi que moyen de paiement choisi étaient soumis à la critique dans ce rapport. La dynamo prévue absorberait neuf chevaux et serait mue à l'aide d'une courroie par une turbine actionnée par une chute. Tel est le point de départ du projet de l'aménagement des chutes du Bancairon.

Les tractations entre la commune, la société EELM et le Conseil général furent longues et compliquées. Les négociations commencent en janvier 1907 au moment où le conseil municipal de Clans autorise le maire à passer un traité avec la Société électrique du littoral méditerranéen pour la construction à travers les terrains communaux d'un canal dérivé de la Tinée. Ces terrains doivent être cédés à titre définitif à la société. Mais le 13 juillet 1908, prenant exemple sur les autres communes de la vallée, le conseil municipal de Clans apporte des modifications à ce traité, puisque la cession des droits de riveraineté et des terrains nécessaires à l'établissement d'un canal de dérivation de la Tinée et à l'installation de l'usine hydroélectrique est temporaire, d'une durée de 75 ans et expire en 1972. Il faut bien voir que la commune depuis le début des tractations n'hésite pas à modifier les traités, voire à les refondre totalement. La municipalité a commencé par s'assurer qu'aucune parcelle n'était soumise au régime forestier. De là, elle a voulu établir une entente réciproque avec l'EELM car elle entendait bien tirer le maximum de profits des implantations futures.

La guerre ralentit les négociations. Quelques jours après une visite sur les lieux, le 21 septembre 1916, le Conseil général donne une réponse favorable à la demande des concessions formulée par l'EELM pour l'utilisation des forces hydrauliques de la haute et de la moyenne Tinée. A cette époque toutes les autorités politiques locales et nationales considéraient comme une perspective d'avenir incontournable l'exploitation des richesses hydrauliques du département. Les conditions formulées par le Conseil général à la session d'avril 1917 sont les suivantes : réserves de forces du département, tarif protecteur, délai de 10 ans pour l'exécution des travaux et électrification des lignes du Sud-France. A partir de cette date, il faudra attendre le 31 mai 1918 pour que l'EELM reprenne les négociations. Après une discussion fort longue, la délégation de l'EELM est sur le point d'accepter les conditions suivantes : « La société EELM s'obligeait à utiliser ou à faire utiliser, par des tiers, pour des industries à créer dans le département, une quantité d'énergie annuelle de 60 millions de kilowattheures, répartie sur la production de l'ensemble des usines de la Tinée. Pour faciliter l'essor industriel du département et encourager la création et le développement de l'industrie utilisant le maximum de main-d'œuvre, l'énergie s'engageait à tenir à la disposition de cette industrie une quantité annuelle d'énergie de 5 millions de kilowattheures à répartir par puissance de 25 à 300 kw. Cette énergie devait être prélevée sur les 60 millions de kw ci-dessus mentionnés et livrée sur le parcours des lignes de distribution régionale de la société dans la vallée de la Tinée et dans celle du Var, entre la Mescla et le Pont-du-Var. Lorsque cette quantité annuelle d'énergie de 5 millions de kw aurait été absorbée par l'industrie susvisée, la société consentait de nouvelles fournitures aux mêmes conditions, jusqu'à concurrence d'une nouvelle quantité annuelle d'énergie de 5 millions de kw.<sup>13</sup> »

Un autre problème important bloque les négociations. Il était convenu entre la commission et le représentant de l'EELM que le prix de l'énergie serait un prix de faveur aussi bas que possible, inférieur au prix de revient. Mais le prix de faveur fait à la petite industrie est fixé par la société à neuf centimes alors que la commission demandait à trois ou

---

<sup>13</sup> ADAM 7 S 97.

quatre centimes. Cette discordance fait à nouveau reculer la date de l'accord qui semblait alors imminent. On peut dire qu'à cette date un véritable malaise était né. Il faudra attendre 1919 pour que la société accepte de ramener à cinq centimes le tarif demandé par l'assemblée départementale pour la petite industrie.

En ce qui concerne les négociations particulières entre la commune et l'EELM, les conventions n°1 et n°2 sont signées par les deux parties le 10 mars 1918. Dans la convention n°1 sont rappelés les droits de riveraineté accordés à l'EELM, les droits d'occupation des terrains communaux auxquels sont rajoutées des clauses spécifiques. La convention n°2 aborde plus particulièrement la question de la concession d'une distribution publique d'énergie électrique. La commune de Clans donne à l'EELM cette concession. En ce qui concerne l'éclairage municipal, composé de 40 lampes incandescentes de 25 bougies à Clans et au Pont-de-Clans, celui-ci, par dérogation de l'article 1er du cahier des charges, est fourni gratuitement par l'EELM du coucher au lever du soleil. En revanche, si la commune souhaite rajouter des lampes aux quarante déjà citées, alors les nouvelles seraient alimentées par un courant payant aux conditions fixées au cahier des charges.

En ce qui concerne l'éclairage privé, la fourniture du courant serait soumise aux clauses et aux conditions du cahier des charges à forfait ou à compteur. Dans l'article 6 de la convention n°2, il est précisé que la société devra établir et mettre en complet état d'achèvement, avant le 1er janvier 1923, l'éclairage public et privé sur le territoire de Clans. Mais déjà ces clauses sur l'éclairage sont revues le 20 octobre 1918. En effet, la fourniture gratuite du courant pour l'éclairage public est supprimée et remplacée par une redevance proportionnelle à la production annuelle d'énergie réalisée aux usines de Bancairon et de la Courbaise sur la Tinée. Cette redevance proportionnelle est basée sur le même principe dans toutes les communes des cantons de Saint-Sauveur et de Villars. Ainsi, le courant nécessaire au fonctionnement des lampes de l'éclairage public sera fourni au prix de cinquante centimes par bougie et par année, entretien et remplacement compris. Il faut que ces conventions soient approuvées par le préfet. Le 27 juin 1920, le conseil municipal de Clans menace de démissionner car le préfet n'a toujours pas donné suite à cette convention, ce qui empêche la commune de recevoir l'éclairage public et privé. Le 14 août 1921, la situation est inchangée et est extrêmement préjudiciable aux Clansois car l'EELM refuse de donner l'éclairage public et privé à la commune en prétextant que les traités passés ne sont toujours pas approuvés. Cela fait maintenant quinze ans environ que la commune de Clans attend cet éclairage et que d'autres communes comme la Tour, Saint-Sauveur, Saint-Etienne, sont déjà pourvues en électricité depuis bien longtemps. La situation semble progressivement se débloquer puisque le 24 novembre 1921 le directeur de la société EELM se déclare prêt à fournir l'électricité de Clans sur simple autorisation provisoire de circulation du courant mais à condition que la durée fixée sur le cahier des charges soit réduite à 40 ans. Le 22 mai 1922 l'autorisation provisoire de circulation de courant sur les réseaux de Clans et de Pont-de-Clans est accordée à l'EELM. Le 17 octobre 1924 est publié le décret autorisant la concession au profit de l'EELM des droits de riveraineté moyennant des redevances annuelles et l'éclairage des localités près desquelles seraient implantées les centrales électriques.

La construction de l'usine commence en 1925 et elle est mise en service en 1929. Par la suite les relations entre la commune et l'EELM en ce qui concerne la fourniture d'électricité se déroulent bien, même si la commune fait quelques remarques. Le 24 novembre 1931, le conseil municipal se plaint de l'insuffisance de l'éclairage dans la commune ainsi que du mauvais état du transformateur, des abat-jour et des lampes. De même, le 26 mars 1939, se faisant l'interprète d'un vœu transmis par le comité d'intérêt local de Clans, le conseil municipal demande qu'il soit trouvé une solution à l'insuffisance de l'éclairage dans la commune. Tout d'abord cet état de choses est, selon la municipalité, dû à la vétusté et à l'insuffisance du transformateur qui en est même au point de constituer un danger. De plus, le réseau électrique clansois n'est pas rattaché à l'usine de Bancairon ce qui est une des causes de la multiplicité des pannes qui se produisent régulièrement en cas d'orages. Le conseil municipal demande la construction d'un nouveau transformateur en rapport avec l'extension

du réseau de Clans et qui mettrait la TSF à l'abri des parasites. En outre, afin de remédier aux trop fréquentes coupures d'électricité, la municipalité propose que le secteur de Clans soit rattaché à l'usine du Bancairon. Ainsi, la qualité de l'éclairage à Clans n'est pas encore parfaite bien que la commune possède sur son territoire la plus importante usine hydroélectrique du département.

L'usine hydroélectrique du Bancairon est une véritable richesse pour le village. Certes, les accords sont difficiles à établir mais les grands travaux de Marseille font appel à une main-d'œuvre considérable pendant une période d'environ cinq ans. Ce chantier public représente une véritable aubaine du point de vue économique pour les habitants de Clans. En effet, au moment où l'agriculture commence à s'essouffler, les villageois trouvent un emploi dans la construction ou l'exploitation de l'usine. De plus, cela favorise l'arrivée massive d'une main-d'œuvre étrangère surtout italienne. Pour loger tous ces ouvriers est mise en place une véritable cité ouvrière au Pont-de-Clans.

Les grands travaux ont d'abord permis de freiner l'exode rural qui avait lieu dans les villages voisins mais une fois terminés la population émigrera beaucoup plus rapidement. C'est ainsi qu'en 1946 on ne comptera plus que 471 habitants à Clans alors que dix ans plus tôt on en recensait encore plus de 600.

Ainsi l'agriculture, l'élevage qui sont des activités qui utilisent des méthodes traditionnelles et archaïques coexistent avec une activité du secteur secondaire à la pointe des équipements technologiques de l'époque. Le village de Clans, qui avait déjà une grande richesse économique avec sa forêt, se distinguera encore plus de l'évolution des autres villages par cet apport économique exceptionnel.

L'ensemble du littoral niçois, connaît une intense activité touristique depuis le milieu du XIXe siècle et celle-ci ne tardera pas à rejaillir sur le haut-pays. Cette mutation touristique se fera d'abord bien timidement car le littoral reste un centre de villégiature hivernal et la montagne a plutôt une vocation d'accueil estival. Mais, c'est l'ouverture des routes à la fin du XIXe siècle qui a suscité un engouement nouveau pour les charmes des vallées. Le relief aux contrastes surprenants, la végétation tantôt luxuriante, tantôt quasi-inexistante, la fraîcheur du climat estival, font de ce pays déshérité sur le plan économique, un petit paradis pour les riches populations de la côte.

Dans le moyen pays, l'engouement touristique est limité sauf pour deux villages : Levens, qui profite de la proximité de Nice et Clans qui devient une station estivale fort réputée. Cette réputation de la commune a été rendue possible par le développement de moyens de communication efficaces. La voiture commence à se répandre mais elle reste un véritable luxe ; l'autobus journalier part de la place Masséna et dessert le Pont-de-Clans. Un service automobile de Pont-de-Clans à Clans termine le voyage. Cependant, l'entre-deux-guerres est marquée par l'apport du tramway, symbole de modernité et de commodité. La ligne de la Tinée, inaugurée en 1912, relie la gare de train de la Tinée à Saint-Sauveur. Mais à la fin des années vingt le tramway est concurrencé par l'autocar. En 1931, la ligne de la Tinée est fermée après avoir rendu bien des services aux populations montagnardes et aux estivants.

La vie agricole en perte de vitesse et la fuite des Clansois vers le littoral imposent rapidement la nécessité d'une reconversion des activités. Depuis la fin du XIXe siècle, la magnifique forêt du Tournaret, l'altitude idéale qui fait que la température estivale moyenne est de 20°, les activités proposées telles que le festin ou le pèlerinage à la chapelle Sainte-Anne, font de Clans un village de villégiature renommé, apprécié par de nombreuses familles bourgeoises du littoral. Elles y séjournent une grande partie de l'été afin de fuir la chaleur étouffante qui règne sur la côte. Les vacances, loin d'être démocratisées, ne profitent qu'à la classe la plus privilégiée de la population. De plus, peu exigeants au niveau des activités proposées, les touristes ne recherchent que le bon air des montagnes et profitent des longues promenades à l'ombre des sous-bois des forêts. Certes Clans n'a pas la prétention de se

comparer à Saint-Martin-Vésubie, « la petite Suisse niçoise », mais les cartes postales anciennes la désignent comme un agréable station estivale.

L'essor touristique de la commune la démarque à nouveau des autres villages de la vallée. La municipalité, voyant la source de richesses que pouvait engendrer le tourisme, a entretenu la bonne image de la station. Les réalisations dans le village ont un but commun : favoriser l'expansion de la commune comme station estivale. Les améliorations du réseau d'adduction d'eau potable, le pavage des rues, les premières études d'un réseau d'assainissement, la mise en place de moyens de transport efficaces... ont été entrepris pour donner aux touristes la meilleure image possible du village. Un syndicat d'initiative local existe avant la première guerre mondiale et a du être créé aux environs de 1910. Il joue un rôle très important et est en étroite relation avec le syndicat d'initiative de la Côte d'Azur. Il est très actif et la devise inscrite en tête de ses statuts est « Bien faire et laisser dire ». Présidé par plusieurs maires et animé par quelques grandes familles, il contribue à attirer une clientèle fort lointaine. Clans est même connu jusqu'en Bretagne grâce à la campagne de publicité menée par la pension « Les châtaigniers ». La commune connaît une fréquentation touristique importante. En 1920, une délibération de conseil municipal nous apprend que la commune accueille 400 à 500 estivants par an ; en 1934, leur nombre s'élève de 500 à 600. La saison estivale commence au mois de mai et se termine à la fin du mois d'octobre.

La loi du 24 septembre 1919 et le décret réglementaire du 4 mai 1920, favorisent la création de stations de tourisme. Aussi la municipalité demande le classement de la commune au rang de station estivale, par délibération du 13 mars 1921. Après avoir dressé le tableau des curiosités artistiques et naturelles, des moyens de communication et d'hébergement, des ressources en eau potable et énuméré les différentes infrastructures hôtelières, le conseil municipal doit établir une liste de représentants à la chambre d'industrie touristique chargée de coordonner les moyens de développement et de mise en valeur du patrimoine touristique de l'arrière-pays. Ces représentants se composent de deux hôteliers, deux directeurs d'agence de tourisme, un entrepreneur de transport de voyageurs, un commerçant, cinq membres d'associations constituées en vue du développement de la station et un médecin.

La loi de 1920 permet aux communes de percevoir une taxe de séjour. Cette taxe est fixée dans une délibération du 13 mars 1921 et est complétée de celle du 3 décembre 1922. Elle doit être prélevée du 1er mai au 1er novembre de chaque année. Sachant que Clans ne présente que des logements de troisième et quatrième catégories, le tarif perçu par jour et par estivant est d'environ 40 centimes, ce qui rapporte à la commune 2000 francs par an au total. L'argent ainsi récolté sert à financer de nouveaux travaux d'assainissement et d'embellissement de la commune, des constructions d'égout ou de repavage des rues.

Les estivants sont de plus en plus nombreux à choisir le village Clans dès le début du printemps. Cette population est composée de riches bourgeois qui amènent leurs familles et leurs domestiques pendant les mois chauds de l'été. Avant les premiers congés payés, c'est surtout cette classe sociale qui peut se permettre ce genre de vacances en famille.

Afin de répondre aux exigences de confort de ces estivants, Clans doit fournir des logements agréables, bien entretenus et bien équipés. Les touristes logent dans des pensions de famille, des hôtels, des villas ou des appartements meublés. Au début des années trente, Clans compte trois hôtels, deux pensions de famille, quinze villas meublées et une trentaine d'appartements meublés pouvant être loués pendant l'été.

Les hôtels sont « L'hôtel Ciampossin » avec son boulo-drome, tenu par J. Baptiste Ciampossin, « L'hôtel de Paris » de J. Sérié bien situé au centre du village, offrant même aux clients un court de tennis, « L'hôtel de Pont-de-Clans » tenu par F. Rami, fréquenté surtout par une clientèle de passage car il est situé le long de la route nationale 205. Ces hôtels fournissent une vingtaine de chambres et ont tous l'eau courante.

Les estivants ont aussi le choix entre deux pensions de familles, « Les châtaigniers » de Paul Laugeri, établissement situé sur le chemin de Saint-Jean et la pension « Les tilleuls »,

sur la place du village, équipée d'un boudrome. Ces pensions ont chacune quatre à cinq chambres et offrent une ambiance chaleureuse et conviviale. Les repas sont copieux, faits avec les produits du pays et d'une qualité remarquable ; ils deviennent un élément essentiel dans les vacances des touristes. Certains de ces établissements sont équipés d'un piano mécanique qui rajoute de l'ambiance aussi bien pour les villageois que pour les estivants. Enfin, le Buffet de la gare, tenu par Auguste Blanc, s'apparente plus à une buvette pour les voyageurs de la vallée, puisqu'il se situe lui aussi au Pont-de-Clans, à la gare du tramway.

En plus de ces infrastructures hôtelières, le touriste peut choisir de loger dans des villas ou des appartements meublés qui offrent de plus en plus l'eau courante. Les villas sont construites aux alentours du village et leur location concerne surtout les familles bourgeoises qui y séjournent un long moment accompagnées de leurs domestiques.

En définitive, dans l'entre-deux-guerres, le village de Clans se présente à bien des égards, différent des autres villages de la vallée. Clans est au contact de deux mondes : l'un dans lequel prévaut la culture montagnarde, l'autre synonyme d'innovation et de modernités ; l'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière commencent à connaître une sérieuse perte de vitesse, la relève de la jeunesse n'est plus assurée. Parallèlement à cette économie traditionnelle, le village reçoit en son sein, une industrie à la pointe des innovations techniques de l'époque, l'usine hydroélectrique du Bancairon. Celle-ci constitue une véritable richesse financière pour la commune qui y gagne l'arrivée d'une main-d'œuvre importante, permettant de donner un nouvel essor économique au village. De plus, la prise de conscience du départ de certains agriculteurs vers le littoral a poussé les municipalités successives à exploiter une autre richesse du village : l'accueil des estivants.

La situation du village de Clans présente en même temps l'amorce d'une déruralisation et d'un décollage économique et démographique. Cependant, à plus long terme, l'évolution de la commune rejoindra celle des villages voisins. La crise démographique aura bien lieu mais sera différée dans le temps. L'éclatement de la vieille société villageoise se produira dès 1940. Cette société qui dans les années vingt paraissait encore solide, va perdre l'unique pilier sur lequel elle reposait : l'agriculture.